



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU VENDREDI 18 JUIN 2010

<i>Déroulement</i>	La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 13:30 heures et se termine à 13:36 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.
<i>Présences</i>	Nicole Cruchten-Frantz, Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Tom Jungen, Marianne Pesch-Dondelinger, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck.
<i>Absence(s)</i>	Léonie Klein-Hoffmann, Richard Schneider (excusés).
<i>Remarque</i>	Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1. Plan d'aménagement général : prorogation du délai de remplacement du règlement sur les bâtisses

Par délibération du 28 avril 2010, le conseil communal a décidé le prolongement du délai de six ans pour la refonte du PAG d'une année supplémentaire, conformément à l'article 108 (1) de la loi du 19 juillet 2004.

Or, cette délibération ne spécifie pas clairement le prolongement du règlement sur les bâtisses, bien que celui-ci fasse partie intégrante du PAG en vigueur. Ceci pourrait être considéré comme omission de prorogation du délai de remplacement des règlements communaux sur les bâtisses.

De concert avec les services compétents du ministère de l'Intérieur, Monsieur le Commissaire de district a invité à veiller à ce que le délai prévu aux alinéas 1 et 2 de l'article 108 (3) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 soit également prorogé dans les meilleurs délais d'une année, mais au plus tard pour la fin du mois de juin, alors que l'approbation du ministre doit intervenir jusqu'au 7 août 2010.